

PRÉFECTURE DE LA CHARENTE

DIRECTION DES RELATIONS
AVEC LES COLLECTIVITÉS LOCALES
Bureau de l'Utilité Publique
et des procédures Environnementales
Affaire suivie par Nadine PARVERY
Tél : 05 45 97 61 43
Télécopie : 05 45 97 62 82
Courriel : nadine.parvery@charente.gouv.fr

ARRÊTÉ COMPLEMENTAIRE **modifiant les garanties financières** fixées dans l'arrêté préfectoral du 14 mars 2006 autorisant la **société CDMR** à exploiter une carrière à ciel ouvert de gypse sur la commune de **CHERVES-RICHEMONT** aux lieux-dits « Bois des Alènes » et autres lieux-dits

LE PRÉFET DE LA CHARENTE
CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- VU le titre 1^{er} du livre V du code de l'environnement et notamment son article R512-31;
- VU le code minier ;
- VU la loi n° 93-3 du 4 janvier 1993 relative aux carrières ;
- VU l'arrêté ministériel du 22 septembre 1994 relatif aux exploitations de carrières et aux installations de premier traitement des matériaux de carrières ;
- VU l'arrêté interministériel du 1^{er} février 1996 fixant le modèle d'attestation des garanties financières prévues à l'article 23.3 du décret n° 77-1133 du 21 septembre 1977 ;
- VU l'arrêté ministériel du 9 février 2004 modifié relatif à la détermination du montant des garanties financières pour la remise en état des carrières ;
- VU l'arrêté préfectoral du 14 mars 2006 autorisant la société CDMR à exploiter une carrière à ciel ouvert de gypse sur la commune de CHERVES-RICHEMONT ;
- VU le dossier d'actualisation des garanties financières d'avril 2010 présenté par la société CDMR ;
- VU le rapport de l'inspection des installations classées du 7 juin 2010 ;